

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

43 boulevard de Magenta
75010 Paris

Tél. : 01 53 38 99 82
Fax : 01 40 40 90 98

secretariat-direction@mrap.fr

<http://www.mrap.fr>

Facebook
<http://tinyurl.com/6fh5sna>

Twitter
http://twitter.com/MRAP_Officiel

COPRÉSIDENCE

*Bernadette Hétier
Pierre Mairat
Renée Le Mignot
Dominique Deltour*

M. François HOLLANDE
Président de la République

Palais de L'Elysée
55 rue du Fbg Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, 20 novembre 2012

Monsieur le Président de la République,

Le 29 novembre prochain, lors de sa 67ème session, l'Assemblée générale des Nations Unies à New-York sera saisie d'un projet de résolution du président palestinien Mahmoud Abbas demandant que la Palestine obtienne le statut d'Etat non membre au sein des Nations-Unies. Cette résolution réaffirmera le droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination et à un Etat indépendant dans les frontières d'avant 1967.

65 ans après l'adoption du Plan de partage de la Palestine par l'Assemblée générale des Nations-Unies, le 29 novembre 1947, l'admission de la Palestine comme Etat non membre à l'ONU serait une première victoire, un premier pas vers l'édition d'un Etat palestinien souverain, internationalement reconnu..

A l'heure où les civils de Gaza dont de nombreux enfants meurent, une fois de plus sous les bombes, il est de la première importance que cette résolution soit adoptée. Il est de l'honneur de la France de voter pour cette résolution. Monsieur le Président, vous vous y étiez engagé lors de votre campagne électorale. Nous vous appelons solennellement à respecter vos promesses. 75% des Français y sont favorables, Monsieur le Président, écoutez la voix de vos concitoyens. Les pressions des Etats Unis et d'Israël sont intolérables, il est inadmissible que le gouvernement israélien menace de « liquider l'Autorité palestinienne » si la demande d'admission est déposée. Ne cédez pas au chantage.

Une abstention de la part de la France - pire, un vote négatif - irait à l'encontre de vos engagements, constituerait un recul par rapport à la décision de Monsieur Nicolas Sarkozy de voter pour l'admission de la Palestine à l'UNESCO. Ce serait également en retrait par rapport aux 130 pays qui ont déjà reconnu l'Etat Palestinien.

Nous savons qu'il ne peut y avoir de paix sans respect du droit. La justice et le droit pour le peuple palestinien, passent par un vote positif à l'ONU le 29 novembre 2012.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Pour la Coprésidence
Renée LE MIGNOT